

Bulletin de Germigny des Prés

Juin 2022

Edito du Maire



Les projets engagés continuent d'avancer plus ou moins rapidement

en fonction des difficultés ou retard d'approvisionnement, de disponibilité des entreprises ou de complexité des dossiers.

Mais aussi en fonction du budget, auquel une bonne partie de ce bulletin est consacrée.

Le « joli mois de mai » aura battu des records de chaleur, rappelant s'il en était encore besoin, que nous allons devoir faire face à de nombreux challenges climatiques dans les années à venir. Si ce sujet fut un des thèmes centraux des campagnes présidentielles et législatives, au niveau local les débits des fleuves et rivières sont surveillés de très près par les autorités, les plans sécheresse étant prêts

à être activés (en cas d'activation, consultez l'affichage communal, Panneau Pocket et le site internet afin de connaître les détails). Nous devons également être vigilants à notre entourage et aux personnes les plus fragiles si les températures venaient à créer des pics de canicule. N'hésitez pas à contacter la mairie ou votre correspondant CCAS pour signaler toute situation à risque.

Le retour des beaux jours coïncide aussi avec la reprise d'activités de plein air. Cette année, les 2 et 3 juillet, nous vous proposons un week-end « Germigny en fête » au cours duquel vous pourrez assister à des démonstrations de fusion de verre (dans le cadre des recherches archéologiques relatives à l'Oratoire) et une séance de cinéma en plein air (avec concert). Ce week-end doit être l'occasion (ou le prétexte !) de se retrouver autour d'animations gratuites.

La période estivale est généralement l'occasion de faire une pause et de recharger les batteries, de découvrir de nouveaux horizons et de profiter des siens. Toute l'équipe municipale et les agents se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été que vous partiez en villégiature ou bien restiez à Germigny.

Philippe Thuillier



Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
4-5110 Germigny des Prés
02 38 58 27 03



www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr



Panneau Pocket – Application gratuite sur smartphone ou tablette

Sommaire

Communauté de communes : Sully sur Loire.....	1	Fleurissement & Maisons Fleuries	5
Finances communales	1, 2 & 3	Comité des fêtes	5
Eclairage public	3	Cérémonie du 8 mai 2022	6
Eclairage Oratoire	4	Secrétariat de Mairie	6
Service technique : Passage à l'électrique	4	État civil.....	6
Et quand arrivera la fibre à Germigny ?	4	Tour aux livres	6
Postural Ball	4	Les concerts de l'Oratoire.....	6
Projet d'épicerie ambulante	4	Germigny en fête 1 ^{er} au 3 juillet.....	7
SICTOM : Extension de la plateforme de tri	5	Germigny et ses traditions.....	8
		Jeux.....	9

Communauté de communes : Sully sur Loire

Après le vote du budget communautaire (dont vous retrouverez les détails dans le Mag CCVS), les projets s'enclenchent progressivement. Deux d'entre eux vont mobiliser les énergies : la réhabilitation/extension de la crèche de Sully et la réalisation du PLUi. Ce dernier aura un impact non négligeable sur l'urbanisation de notre commune dans la mesure où les zones urbanisables et règles

associées seront revues. Les premières réunions débiteront en septembre 2022, la réalisation du PLUi devant s'étaler sur 3-4 ans.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à la Communauté de Communes sur le site internet <https://valdesully.fr/> ainsi que dans le bulletin trimestriel de la CCVdS.

Finances communales

Lors de sa séance du 30 mars dernier, le conseil municipal a validé les résultats financiers 2021 et voté le budget 2022. Ce vote est l'aboutissement d'un processus relativement long :

- Expression de besoins de la part des commissions et adjoints en charge
- Préparation avec le service administratif d'une version initiale revue entre maire et adjoints pour arbitrages
- Préparation d'une nouvelle version discutée en commission finances
- Elaboration de la version finale présentée aux membres du conseil municipal lors d'une réunion dédiée, puis vote du budget lors du Conseil Municipal.

Résultats 2021 :

Investissement : On constate un déficit de 10 550€ s'expliquant par l'achat d'un micro-tracteur mais surtout par des dépenses d'entretien de voirie. Les subventions correspondantes n'ont pas encore été toutes perçues (il y a toujours un décalage d'au moins 1 an entre le règlement des factures et la perception des subventions correspondantes).

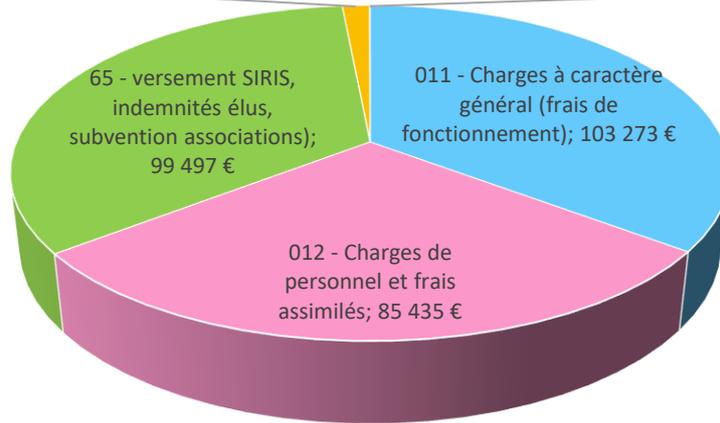
Fonctionnement : On enregistre un excédent de 115 373€, un peu en « trompe l'œil » car il comprend un legs reçu de 42 447€ destiné à l'entretien de l'oratoire. Nous enregistrons une hausse des recettes fiscales (liée à la taxe d'aménagement notamment) ainsi qu'à une augmentation des droits de mutation. Les dotations sont de nouveau en baisse (-7% en 2021, -20% depuis 2017, - 50% depuis 2014 !). Les dépenses sont restées sensiblement au niveau de 2020 (la diminution des charges de personnel - disponibilité d'un agent - compensant des dépenses d'entretien de voirie).

Comme en 2020, il faut féliciter la rigueur de chacun pour limiter au maximum les dépenses. Les graphiques ci-dessous vous donnent la répartition des dépenses et recettes du budget de fonctionnement 2021.

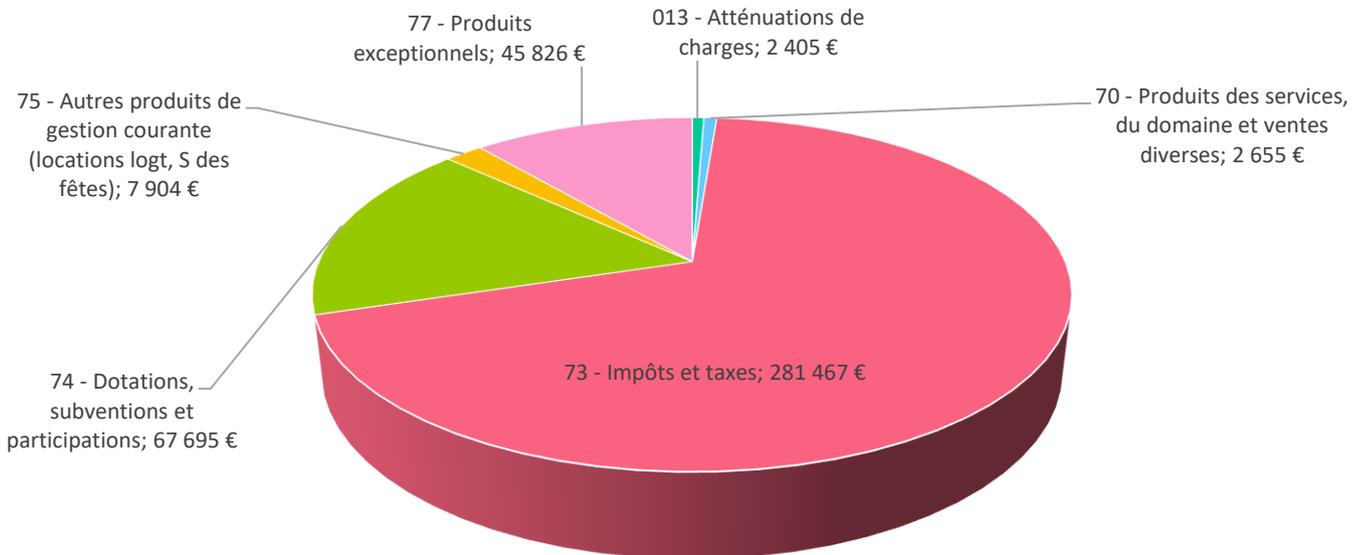
Dépenses de fonctionnement : 292 579 €

66 - Charges financières
(intérêts emprunts); 4 281 €

67 - Charges
exceptionnelles; 93 €



Recettes de fonctionnement : 407 952€



Budget 2022 :

Après les années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire, 2022 sera impactée par les événements géopolitiques avec toutes les incertitudes qui y sont liées.

Les principaux projets retenus par le Conseil Municipal sont :

1. Rénovation de l'éclairage public (financée par un emprunt)
2. Création d'un éclairage de mise en valeur de l'Oratoire
3. Réalisation d'une étude hydrologique route des Thoreaux
4. Poursuite de l'étude de sécurité (tranche bourg)

2

En matière de fiscalité, l'année 2021 a vu la suppression de la taxe d'habitation. Désormais, le seul levier fiscal des communes reste la taxe foncière (bâti TFB et non bâti TFNB). Il faut savoir que les dotations de l'Etat sont, en partie, basées sur les taux fiscaux communaux comparés à la moyenne fiscale nationale. Ainsi, et c'est le cas pour Germigny, plus nos taux sont inférieurs à la moyenne nationale, plus les dotations seront écartées. En effet, l'Etat part du principe que la collectivité dispose d'une marge de recettes qu'elle n'actionne pas : « aide-toi, l'Etat t'aidera ! ». Après de nombreuses années sans augmentation des taux (25 ans !) en 2022, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux de TFB et TFNB de 1% ; portant les taux de TBF 33,70% à 34,04% et de TFNB de 52,03% à 52,55%.

Les tableaux ci-dessous vous donnent une vue synthétique des budgets d'investissement (création de valeur ajoutée durable) et de fonctionnement (dépenses courantes).

Budget d'investissement : 640 089,03€

100 €	Pour 100 € dépensés
70 €	Projets : éclairage public, défense incendie, extension réseaux électricité
12 €	Etudes (hydrologie route des Thoreaux, aménagements sécurité) et logiciel métier
6,5 €	Achats : matériel technique, panneaux signalisation, ...
4 €	Dépenses imprévues
3,5 €	Remboursement capital emprunts & dettes assimilées
4 €	Opérations d'ordre (budgétaires et non financières) entre sections

100 €	Pour 100 € perçus
31 €	Emprunt pour éclairage public
27 €	Versement section fonctionnement, taxe aménagement, FCTVA (retour partiel TVA payée)
17 €	Subventions Etat, Région, Département, CCVdS (éclairage public, ...)
11 €	Vente terrains (Clos de l'Oratoire, ...)
10 €	Solde section investissement reporté
4 €	Opérations d'ordre (budgétaires et non financières) entre sections

Budget de fonctionnement : 684 709,71€

100 €	Pour 100 € dépensés
62€	Frais généraux : fluides, entretien bâtiments & voirie, ménage, ...
17 €	Participation au Syndicat Scolaire, indemnités élus, subventions associations, formation,
16 €	Frais de personnel et cotisations sociales
4 €	Dépenses imprévues
1 €	Intérêts emprunts

100 €	Pour 100 € perçus
51 €	Excédent reporté
38 €	Impôts et taxes locales
9 €	Dotations & compensations de l'Etat
2 €	Produits des ventes (loyers), occupations domaine public

Eclairage public

Alors que nous espérions une mise en place du nouvel éclairage à leds au 1er trimestre 2022, les problèmes d'approvisionnement nous ont contraint à revoir notre planning d'installation. Cependant, nous ne sommes pas restés inactifs pour autant, puisque nous avons désormais reçu les retours positifs des subventions demandées.

Ainsi, le montant du projet s'élève à 140 000€ HT et sera subventionné à hauteur de 40% par l'Etat, 20% par la Région, 20% par le Département (au total 80% de subventions publiques, ce qui est légalement le maximum auquel une collectivité peut prétendre). Il restera donc à charge de la commune 20% - soit 28 000€ - qui seront rapidement amortis grâce à l'économie d'énergie substantielle estimée à 89% de la consommation actuelle.

Contrairement à certaines autres collectivités, nous n'allons pas couper l'éclairage la nuit (entre 23h et 5h du matin), mais l'abaisser de 80% entre 22h et 6h du matin. Le bilan énergétique entre les 2 options est identique, mais le fait d'avoir un faible éclairage nocturne renforce la sécurité des lieux. Par ailleurs, les périodes d'éclairage seront ainsi homogènes sur toute la commune.

Eclairage Oratoire

Dans l'appel d'offres passé pour la rénovation de l'éclairage public, nous avons inclus une tranche optionnelle consistant à installer un éclairage de mise en valeur de l'Oratoire, celui actuellement installé n'étant plus en état de fonctionner.

La société CITEOS nous a fait parvenir un projet. Le 7 avril, nous avons fait des essais sur site à la nuit tombée, ce qui nous a permis de finaliser les emplacements, les quantités et types de matériel à installer. Pour ce projet, les financements obtenus sont les suivants : 31% de l'Etat et 49% du Département.

Service technique : Passage à l'électricité

Depuis plusieurs années, nous étions en réflexion sur l'achat de matériel électrique pour l'entretien des espaces verts. Or, nos équipements actuels fonctionnaient encore, il aurait été dommage de « raccourcir leur durée de vie ». Le taille-haie thermique étant tombé en panne et irréparable, l'occasion s'offrait à nous de franchir le pas pour l'achat de matériel électrique.

Ainsi, la commission voirie a opté pour l'achat d'un taille-haie, d'une batterie et d'un harnais pour porter la batterie. Malgré un prix d'achat supérieur à celui d'un matériel thermique, cette acquisition présente de nombreux avantages :

1. Matériel silencieux et plus léger qu'un thermique
2. Batterie et harnais utilisables pour de futures acquisitions adaptables (rotofil, ...)
3. Coût de fonctionnement limité : très peu d'entretien, coût d'énergie d'alimentation très faible

Le dispositif « fond de concours » de la Communauté de Communes permettra une prise en charge financière de 50% du coût d'acquisition.

Et quand arrivera la fibre à Germigny ?

Les câbles, les boîtes de raccordement sur poteaux sont installés, tout comme l'armoire de raccordement qui se trouve sur le parking Grand Clair. La partie nord de la commune (à quelques exceptions près) est désormais éligible à la fibre. Très prochainement, certains opérateurs vont pouvoir proposer des abonnements fibre. Cependant, il faut rester prudent car l'éligibilité doit être vérifiée individuellement. C'est pour cette raison que le Département organise une réunion publique le 21 juillet 2022 à 18h00 dans la salle des fêtes afin de faire

le point de la situation et des possibilités d'accès au service.

En attendant, pour ceux qui auraient besoin de très haut débit, il est toujours possible de souscrire un abonnement Très Haut Débit Radio auprès de l'opérateur We Access (<https://www.weaccess.fr/>).

Postural ball

A la rentrée, je prends soin de mon corps en pratiquant du Postural Ball®. Cette méthode française* combine des exercices de posturologie sur un gros ballon, du gainage, du stretching, et une respiration relaxante. Pendant la séance, vous renforcez votre dos et vos abdominaux. Vous tonifiez vos muscles stabilisateurs, ceux qui soutiennent votre colonne vertébrale. Le Postural Ball s'inscrit dans la prévention des problèmes de dos. Cette activité est accessible à tout le monde (sédentaires, sportifs, jeunes et moins jeunes).

Où pratiquer ? Germigny des Prés. Tous les mardis à 19h00 à la salle des fêtes (de septembre 2022 à fin juin 2023)

Inscription pour 35 séances
Inscription en solo ou en duo (pour profiter d'un tarif duo 😊).
3 Séances gratuites de découverte le mardi 28 juin 2022 (inscription obligatoire) 18h10 - 18h50 - 19h30

Matériel : un tapis de sol et un gros ballon. Pas de chaussures.

Contact pour information et inscription : Véronique
06 72 66 23 34 ou gymzenfit@orange.fr.



4

Projet d'épicerie ambulante

Nous avons reçu une demande de passage d'une épicerie ambulante sur la commune. Elle commercialiserait des produits de consommation courante, y compris des produits frais, ainsi que des produits locaux (circuit court) et de saison.

Dans le cadre de l'étude de marché, afin d'évaluer le besoin, la pertinence et la viabilité du projet, nous vous sollicitons pour répondre à un petit questionnaire, qui ne prendra que 5 minutes de votre temps.

<https://forms.gle/ctBG9ooAg11a4STd7>

SICTOM : Extension de la plateforme de tri

La plateforme permettant d'accueillir un conteneur pour le tri des emballages est réalisée. En revanche l'approvisionnement du conteneur a pris du retard, la tension sur les matières premières se faisant de plus en plus prégnante. De plus, le COVID a affecté plusieurs chauffeurs de camions, réduisant ainsi la fréquence de vidage des conteneurs. Le SICTOM fait au mieux pour gérer cette période de crise qui, nous l'espérons, se résoudra prochainement.

Du côté des dépôts sauvages, malheureusement la situation ne s'améliore pas. Chaque jour, et plus particulièrement le lundi, Nicolas doit évacuer de nombreux déchets qui n'ont pas leur place autour de la plateforme. De plus en plus de colis sont maintenant livrés à domicile, générant ainsi de nombreux emballages et cartons qui doivent être **obligatoirement** être déposés en déchetterie.

Si les conteneurs sont pleins ou la colonne enterrée en panne, merci de le signaler au SICTOM ou à la mairie. Tout problème doit être remonté afin d'améliorer le service.

Le SICTOM va envoyer à chaque abonné un questionnaire relatif à la collecte des emballages en porte à porte. Il est préférable de répondre au sondage sur le site internet du SICTOM. Pour ceux qui n'auraient pas accès à Internet, vous pouvez déposer vos réponses dans la boîte à lettres de la mairie, nous ferons suivre au SICTOM.

Fleurissement



Fleurissement été

Toutes les fleurs des jardinières de la commune ont été renouvelées.

Les lauréats des maisons fleuries 2021 sont les suivants :

1. *Maison avec jardin très visible de la rue type très fleuri ou paysager :*

- ① Monsieur & Madame Moizard
- ② Monsieur & Madame Tatin
- ③ Monsieur & Madame Fouilleul

2. *Maison avec décor floral installé sur voie publique et balcon terrasse*

- ① Monsieur & Madame Agogue
- ② Monsieur & Madame Rivière
- ③ Madame Denis

3. *Établissement recevant du public: hôtel, restaurants, gîtes, ...*

- ① Gîte « Les vieux murs » Monsieur & Madame Nalin

4. *Écoles fleuries*

- ① École du Grand Clair

5. *Potager fleuris*

- ① Monsieur Talbot
- ② Monsieur & Madame Asselineau
- ③ Monsieur & Madame Rodier

5

LA COMMISSION FLEURISSEMENT
PASSERA DANS LA COMMUNE LA



Comité des fêtes

C'est avec une météo capricieuse que s'est déroulé le vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes. Malgré tout, les exposants et organisateurs sont satisfaits de l'ambiance de cette journée, grâce, entre autres, à la "petite restauration/buvette" très conviviale.

MERCI aux quelques bénévoles qui ont contribué à cette organisation, si vous souhaitez rejoindre le Comité des Fêtes, n'hésitez pas : toute aide ; même minime, est la bienvenue. En septembre, se déroulera l'assemblée générale de l'association ; nous vous ferons parvenir plus de détails prochainement.

Cérémonie du 8 mai 2022

La cérémonie du 8 mai, commémorant la fin de la seconde guerre mondiale, s'est déroulée comme à l'accoutumée au monument aux morts de Germigny des Prés.

En ces temps d'instabilité internationale, une trentaine de Germignonnes et de Germignons, de tous âges, se sont réunis et ont chanté la Marseillaise. Pendant le pot de l'amitié offert par la Mairie et préparé et servi par l'équipe de l'hôtel de la place, les récompenses pour les maisons fleuries ont été remises aux lauréats de 2021.



Secrétariat de mairie

Le secrétariat est ouvert, sur rendez-vous uniquement, le mercredi de 9h à 12h (permanence du maire) et le jeudi de 16h à 19h (permanence d'un adjoint). Pour faciliter le traitement de vos demandes, le téléphone ou l'e-mail sont les moyens les plus efficaces.

En raison des congés du personnel, le secrétariat sera fermé du 21 juillet au 11 août. Cependant, une permanence téléphonique sera assurée (02 38 58 27 03) et les urgences traitées. Merci de votre compréhension

État civil

Période du 1^{er} mars au 31 mai

Naissances : Liam Lemaître Breuer né le 6 mai 2022

Décès : néant

Mariage : néant

Tour aux Livres

Un an déjà.

Depuis un an la tour aux livres est à la disposition des habitants de Germigny des Prés.

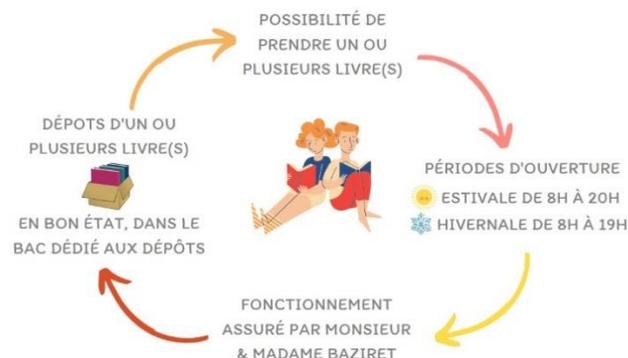
La tour aux livres est une micro bibliothèque où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

Merci à tous pour vos dons et vos visites qui font respirer ce lieu de partage.

Vous avez de nouvelles idées, faites-nous en part.



Rappel du processus



Les concerts de l'Oratoire

Comme chaque année, la Communauté de Communes organise cet été « les concerts de l'oratoire ».

- **10 juillet à 18h00** : groupe ObO'DJI (classique/jazz)
- **17 juillet à 18h00** : groupe Agia (jazz/pop)
- **24 juillet à 18h00** : groupe DASF - Des Airs Sans Frontières (chansons traditionnelles proche et moyen-orient)
- **31 juillet à 18h00** : Slim Paul (Folk/blues)

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le Mag CCVdS ou le site internet de la communauté de communes.

Germigny en fête du 1er au 3 juillet

Soufflage de verre et fabrication de tesselles :

1er au 3 juillet

Du 1^{er} au 3 juillet : l'Université de Louvain propose un atelier expérimental de fabrication de tesselles sur le site de l'oratoire

L'église de Germigny-des-Prés est la seule au nord des Alpes à conserver in situ une mosaïque du haut Moyen-Âge.

Les récentes recherches menées à l'extérieur de l'église, sur l'œuvre, de même que les fouilles archéologiques réalisées entre 2018 et 2020 ont permis d'apporter de nombreuses informations sur la mosaïque et les matériaux qui la composent. Ainsi, il apparaît que les tesselles de verre coloré et opaque présentent des recettes variées et proviendraient donc d'ateliers divers. Une partie d'entre elles pourraient aussi être issues du recyclage de cubes plus anciens. En revanche, les cubes noirs et les tesselles dorées et argentées présentent des processus de fabrication originaux qui ne trouvent pas (encore) de comparaison. Une fabrication spécifique pour les mosaïques de Germigny est donc envisagée. Celle-ci pourrait peut-être avoir eu lieu sur le site comme ce fut le cas plus tard pour d'autres églises médiévales.

Afin de vérifier cette hypothèse et de pouvoir appréhender les très nombreuses variables des processus techniques nécessaires à la fabrication des tesselles, nous avons décidé de procéder à une expérimentation archéologique. L'archéologie expérimentale est en effet le meilleur moyen d'accéder à ces informations car elle part des vestiges archéologiques pour reconstituer au plus proche les objets et/ou les techniques anciennes. En utilisant autant que possible les matériaux et les méthodes connus via les fouilles et les analyses archéométriques, nous tenterons de reproduire soigneusement les cubes à feuilles d'or et d'argent afin de révéler les moyens et compétences requises pour leur fabrication.



Nous travaillerons pour cela avec « Les Infondus ». Verriers professionnels, Chloé GREVAZ & François DUBOIS, sont des passionnés du verre. Ils possèdent leur propre atelier où ils réalisent des créations contemporaines.

Une partie de leurs activités concerne également l'expérimentation archéologique et la reconstitution des pièces anciennes. Ils travaillent donc en lien avec de nombreux chercheurs et archéologues.

Les Infondus planteront leur four à Germigny-des-Prés du 1er au 3 juillet 2022. Une animation sera proposée aux classes de la commune le vendredi 1er juillet.

Les 2 et 3 juillet, l'expérimentation sera accessible à tous.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite !

Cinéma en plein air :

Samedi 2 juillet

Le samedi 2 juillet, la commune vous propose une séance de cinéma de plein air.

Après la séance 2021 de cinéma en plein air organisée par la Communauté de Communes Val de Sully, nous avons décidé de renouveler l'opération en 2022.

A partir de 19h30, la commune offre un apéritif musical animé par le duo « La Méchante et Le Connard ».



7

Vous pourrez dîner soit en réservant votre repas et vos boissons directement auprès de :

- L'Hôtel de la Place (paëlla),
- Star Pizza (pizza, hamburger, salade composée),
- Soit en apportant votre pique-nique.

Dès la tombée de la nuit (vers 22h30) le film « Antoinette dans les Cévennes » sera projeté.

Cette manifestation (grâce à une participation de la CCVds et de la Région) se déroulera sur l'espace « le Grand Clair ».

Des flyers vous donnant de plus amples informations seront distribués dans les boîtes à lettres très prochainement.

Germigny et ses traditions

L'évènement marquant, en cette période de l'année à Germigny, était la célébration de Saint Baudèle : Patron du village.

Jusqu'à la dernière guerre, les Germignons célébraient ses fêtes votives dont l'une d'elles était dédiée à Saint Baudèle : Patron des cultivateurs/paysans. Elle se déroulait chaque année, au lendemain de la fête de la Trinité (dimanche suivant la Pentecôte). Une messe était célébrée le matin réunissant les différents corps de métiers par groupe d'âge. Ensuite les paroissiens organisaient une procession pour honorer leur saint patron avec bannière, statue et la chasse qui renferme des reliques du Saint. Partant de l'oratoire jusqu'à la croix qui porte son nom situé, sur la route de Châteauneuf, le cortège avançait tout en priant et chantant le cantique à Saint Baudèle.

A cette occasion, les habitants revêtaient leurs plus beaux habits, « ceux qu'ils portaient pour les baptêmes, les mariages ou les obsèques ». Les enfants vêtus de leur aube de communiant et du voile pour les filles, formaient le cortège accompagné du curé du village et du clergé des communes voisines. Ces rassemblements étaient l'occasion de réunir famille et voisins...

Statue de Saint Baudèle à l'intérieur de l'oratoire



La procession



La croix dédiée à Saint-Baudèle route de Châteauneuf



Un grand merci à Mme Isabelle GESSAT, Mr Yves BOURSIN et Mme Michèle MOREAU pour leur aide dans l'élaboration de cet article.

Mots croisés

A crossword puzzle grid with the following pre-filled letters and numbers:
 - Row 2, Column 3: A
 - Row 2, Column 4: L
 - Row 3, Column 2: 2
 - Row 3, Column 3: A
 - Row 4, Column 7: M
 - Row 5, Column 7: U
 - Row 6, Column 4: N
 - Row 7, Column 3: U
 - Row 8, Column 2: 4
 - Row 8, Column 3: A
 - Row 9, Column 1: 1
 - Row 9, Column 2: G
 - Row 9, Column 5: 5
 - Row 10, Column 2: B
 - Row 11, Column 3: U
 - Row 12, Column 4: 3
 - Row 12, Column 5: T

Mot mystère :

1	2	3	4	5